

Santé et prévention

Covid-19 : la campagne de vaccination auprès des plus fragiles débute le 2 octobre

Domaine(s) :

- Santé

Dans un contexte de circulation plus active du virus, la vaccination contre le Covid-19 des personnes âgées et des personnes fragiles est un enjeu majeur. C'est pourquoi la campagne de vaccination automnale contre le Covid-19, prévue au départ pour la mi-octobre, a été avancée et débutera le 2 octobre prochain.

Quelles sont les personnes invitées à se faire vacciner en priorité ?

Pour se protéger du Covid-19, les publics suivants sont invités à se faire vacciner en priorité :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes âgées de plus de 6 mois, atteintes de comorbidités ayant un risque plus élevé de forme grave de la maladie (hypertension artérielle compliquée, problèmes cardiaques, vasculaires, hépatiques, rénaux, pulmonaires, diabète, obésité, cancers, personnes transplantées, personnes atteintes de trisomie 21 ou de troubles psychiatriques ou de démence) ;
- les personnes immunodéprimées ;
- les femmes enceintes ;
- les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et unités de soins de longue durée (USLD) ;
- les personnes à très haut risque de forme grave selon chaque situation médicale individuelle et dans le cadre d'une décision partagée avec les équipes soignantes ;
- les personnes vivant dans l'entourage ou en contacts réguliers avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables, y compris les professionnels des secteurs sanitaire et médicosocial.

Important : toute personne souhaitant se faire vacciner, même si elle ne fait pas partie des cibles prioritaires listées ci-dessus, peut recevoir une injection contre le Covid-19.

Quand se faire vacciner ?

L'ensemble de la population est éligible à la vaccination **à partir de 6 mois** après la dernière infection ou injection de vaccin contre le Covid-19, à l'exception des **personnes immunodéprimées pour lesquelles ce délai est réduit à 3 mois**.

Un schéma vaccinal simplifié

Les schémas vaccinaux ont été simplifiés pour les personnes de 5 ans et plus : quel que soit le passé

vaccinal de la personne, la posologie consiste **désormais en une seule dose de vaccin.**

Cette simplification n'est pas applicable pour les enfants de 6 mois à 4 ans.

Cas spécifique des enfants de moins de 5 ans

Les enfants ayant déjà été primovaccinés ou infectés par le Covid-19 sont éligibles, comme le reste de la population, à une dose supplémentaire du vaccin spécifique à leur tranche d'âge (3 µg/dose) à partir de 6 mois après leur dernière infection ou injection.

Pour les enfants n'ayant pas été primovaccinés ou infectés par le Covid-19, il convient de réaliser un schéma de primovaccination, comprenant (sans cas d'infection qui se manifesterait pendant le schéma vaccinal) l'injection de 3 doses de la forme du vaccin spécifique à cette tranche d'âge. Les 2 premières doses doivent être administrées à 21 jours d'intervalle. La 3e injection doit être réalisée 8 semaines après la 2e injection. Pour toute question, il convient de se rapprocher de son médecin traitant ou tout autre professionnel de santé engagée dans la vaccination contre le Covid-19.

Où vous faire vacciner ?

Il est possible de se faire vacciner chez son médecin traitant, en pharmacie, auprès d'un infirmier, d'une sage-femme ou d'un chirurgien-dentiste. Il convient de prendre directement rendez-vous chez le professionnel de santé de son choix en lui indiquant le souhait de se faire vacciner contre le Covid-19. Aucun document justificatif n'est à présenter.

Pour les résidents en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et unités de soins de longue durée, la vaccination est organisée par l'établissement de soins.

La vaccination contre le Covid-19 est prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie pour l'ensemble de la population.

À noter : le lancement de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière est, pour sa part, prévu le 17 octobre. Il sera possible, à partir de cette date, de se faire vacciner au même moment contre la Covid-19 et la grippe.

Des gestes simples à appliquer face au Covid-19 et aux infections respiratoires aiguës

En complément de la **vaccination**, des **gestes simples à appliquer** peuvent lutter contre les épidémies et protéger les plus vulnérables :

- **ventiler ou aérer les locaux** régulièrement ;
- **se laver très fréquemment les mains**, à l'eau et au savon ou par friction hydroalcoolique ;
- **le port du masque** est recommandé pour les personnes testées positives, pour les symptomatiques, pour tous dans les lieux clos, à forte promiscuité et mal ventilés, en période de circulation des virus, pour les personnes ayant eu un contact avec une personne positive, pour les personnes à risque de développer des formes graves comme pour les personnes qui les fréquentent.

Mis à jour le 11/10/23

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/covid-19-campagne-de-vaccination-aupres-plus-fragiles-debute-2-octobre>